



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/262  
7 août 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE  
Quatrième session 21-23 juin 2000

**RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION**

**POINTS MARQUANTS**

À sa quatrième session, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise :

- A approuvé les recommandations du Forum sur le commerce électronique dans les pays en transition à l'âge du numérique, y compris la recommandation tendant à la création d'une équipe de spécialistes du développement des entreprises opérant sur l'Internet (par. 17)
- A approuvé une modification du nom du CEFACT/ONU, rebaptisé "Centre pour la facilitation du commerce et les transactions économiques (CEFACT/ONU)" et a modifié son mandat, son cahier des charges et ses procédures (par. 27)
- A créé un groupe de travail sur le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8). Ce nouveau groupe de travail contribuera à créer des conditions plus favorables pour l'investissement, la restructuration industrielle et le développement de l'entreprise dans les pays en transition, notamment en formulant des recommandations destinées aux gouvernements de la région (par. 65)
- A décidé de supprimer les groupes spéciaux d'experts de l'acier et de l'industrie chimique à compter du mois de juin 2001 (par. 65 et annexe 1, par. 3)
- A approuvé la poursuite des travaux sur le développement durable et le commerce de la biomasse dans le cadre de l'activité "Renforcement des capacités afin d'améliorer le financement du commerce et les perspectives d'investissement pour le secteur du bois en Russie" (par. 71)

- A pris note de l'importance de la contribution des conseillers régionaux au programme de travail du Comité (par. 75)
- A adopté le programme de travail pour 2000-2002 et les priorités correspondantes (par. 78 et 79)
- A créé une équipe spéciale chargée d'élaborer un projet d'objectifs généraux pour le Comité, de formuler des recommandations sur les changements éventuels à apporter au mandat du Comité et de proposer des mesures concrètes en vue d'atteindre ces objectifs stratégiques (par. 82)
- A approuvé le thème du Forum qui aura lieu en 2001. Celui-ci sera consacré au secteur des services dans les pays en transition et à son rôle dans l'encouragement du commerce, de l'innovation, de l'investissement et du développement de l'entreprise (par. 85)

NOTE : Tous les documents mentionnés dans le présent rapport sont publiés sur l'Internet, à l'adresse <http://www.unece.org/trade> sous la rubrique "Information and Documentation for the Fourth session".

1. Le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a tenu son forum les 19 et 20 juin et sa quatrième session du 21 au 23 juin 2000.
2. Des représentants des pays ci-après y ont participé : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.
3. Des représentants de la Communauté européenne ont pris part à la session.
4. Étaient également présents des représentants de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), du Centre du commerce international (CCI) et des organisations intergouvernementales suivantes : Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et Organisation mondiale du commerce (OMC).
5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : Chambre de commerce internationale (CCI), Alliance internationale des femmes et Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (WFUNA).
6. Des représentants du Brésil, de la Chine et de la République de Corée ont participé à la session conformément à l'article 11 du mandat de la Commission économique pour l'Europe.





15. Les délégations ont fait part de leur grande satisfaction et remercié le secrétariat d'avoir organisé le Forum sur le commerce électronique dans les pays en transition à l'âge du numérique, qui s'était déroulé juste avant la session du Comité, les 19 et 20 juin 2000, et avait réuni environ 400 participants. Elles ont en particulier exprimé leur gratitude aux nombreux agents des services généraux qui avaient consacré de longues heures à assurer le bon déroulement de cette grande manifestation.

16. Le Comité a pris note des documents d'information établis pour le Forum et publiés sous les cotes TRADE/2000/18, TRADE/2000/18/Add.1 et TRADE/2000/19.

17. Le Comité a ensuite examiné puis **approuvé** les recommandations du Forum présentées dans le document TRADE/2000/INFORMAL/5 et reproduites à l'annexe 2 du présent rapport. Elles portent notamment sur les points suivants :

- Examen du programme de travail pour voir dans quels domaines il serait possible d'inclure de nouvelles activités visant à apporter un appui accru aux pays en transition en matière de technologies de l'information et de la communication;
- Création d'une équipe de spécialistes du développement des entreprises opérant sur l'Internet [voir annexe 1];
- Accroissement des efforts visant à diffuser et à appliquer les recommandations du CEFACT-ONU, en particulier dans les pays en transition;
- Publication du compte rendu des travaux du Forum.

18. Comme le représentant de la CNUCED l'avait proposé lors du Forum, le Comité a également **approuvé** l'élaboration avec cet organisme d'un programme conjoint dont la CEE serait le chef de file et qui viserait à promouvoir le commerce électronique dans les pays en transition.

19. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la composition de l'Équipe de spécialistes du développement des entreprises opérant sur l'Internet. À cette fin, il a été **décidé** que le CEFACT-ONU devrait participer à l'élaboration des décisions concernant les activités de cette équipe et que le programme de travail de cette dernière devrait être coordonné avec celui du Centre.

20. Le secrétariat a annoncé qu'il avait été possible d'obtenir des fonds extrabudgétaires pour financer une grande partie des travaux à accomplir dans le domaine du développement des entreprises opérant sur l'Internet.

21. La délégation française a exprimé sa surprise devant l'absence de version française des recommandations du Forum au moment de leur examen par le Comité. Le secrétariat a répondu que cette omission aurait été réparée lors de l'adoption du rapport.

c) **Examen des principaux aspects des négociations commerciales multilatérales qui présentent un intérêt particulier pour les pays en transition**

Documentation :

- TRADE/2000/3 Examen des principaux aspects des négociations commerciales multilatérales qui présentent un intérêt particulier pour les pays en transition

22. Le document TRADE/2000/3 a donné lieu à un bref débat. Une question a été posée sur la manière dont il fallait interpréter ce qui était dit à l'avant-dernier paragraphe, dans lequel le Comité était prié "de confirmer que la CEE était disposée ... à aider ses pays membres à négocier leur adhésion à l'OMC, à appliquer les règles de l'OMC et à participer au prochain cycle de négociations commerciales multilatérales".

23. La Directrice de la Division du commerce, Mme Carol Cosgrove-Sacks, a expliqué que la CEE avait été saisie par l'OMC d'une proposition visant à coopérer dans le domaine du renforcement des capacités de la même façon que l'OMC l'avait déjà fait avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Elle a souligné qu'il ne s'agirait pas d'une activité de grande ampleur et que le secrétariat ferait appel aux services d'experts extérieurs qui collaboraient aux travaux des organes subsidiaires du Comité.

24. Le Comité a accepté cette explication et a **pris note** du document TRADE/2000/3.

**Point 5 - Facilitation du commerce et transactions électroniques**

Documentation :

- TRADE/2000/4 Facilitation of International Trade Procedures
- TRADE/2000/17 Rapport sur la coopération avec les autres commissions régionales
- TRADE/CEFACT/2000/32 CEFACT-ONU, Rapport de la sixième session
- TRADE/R.650/Rev.2 Mandates, Terms of Reference and Procedures for UN/CEFACT

25. Les travaux du Centre des Nations Unies pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports (CEFACT-ONU) au cours de l'année écoulée ont été présentés par M. Ray Walker, Président du Groupe directeur du CEFACT-ONU (CSG), M. Mike Doran, Président du Groupe de travail de l'analyse des processus professionnels et M. Alex De Lijster, Vice-Président du Groupe de travail des procédures du commerce international. Il a été décidé que ces exposés seraient mis à la disposition de toutes les délégations sur le site Internet du Comité (<http://www.unece.org/trade>).

26. Le Président du CSG a ensuite présenté le rapport de la sixième session du CEFAC-ONU (TRADE/CEFACT/2000/32) ainsi que la note du secrétariat sur les progrès réalisés et les suggestions formulées en ce qui concerne l'établissement de liens plus étroits entre le CEFAC-ONU et les autres organes subsidiaires (TRADE/2000/4).

27. Comme il était demandé dans le document TRADE/2000/4 (par. 13 et 16), le Comité a **approuvé** une modification du nom du Centre, rebaptisé "Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)", ainsi que les modifications du mandat, du cahier des charges et des procédures du CEFAC-ONU présentées en détail à l'annexe 1 du document TRADE/2000/4 et incorporées dans le document ECE/TRADE/R.650/Rev.2. Le CEFAC-ONU avait déjà approuvé ces modifications à sa sixième session en mars 2000.

28. Le Comité a **pris note** du reste du document TRADE/2000/4, ainsi que de l'ensemble du document TRADE/CEFACT/2000/32.

29. La délégation française a mentionné les possibilités qu'offrait l'Internet de réduire le coût de la distribution des documents utilisés pour les travaux du CEFAC-ONU, ainsi que pour ceux des autres organes subsidiaires du Comité. Tout en reconnaissant ces possibilités, le secrétariat a fait observer qu'il faudrait néanmoins continuer à établir des documents sur papier jusqu'à ce que toutes les délégations aient accès au World Wide Web de l'Internet.

30. Le Président du Groupe directeur du CEFAC-ONU a donné à la délégation de la Communauté européenne l'assurance que la suppression du terme "administration" dans le nom du Centre n'avait pas modifié l'orientation de ses travaux et que la facilitation des pratiques et des procédures administratives continuait à constituer une partie essentielle du programme de travail du Centre.

31. Le secrétariat a présenté le rapport sur la coopération avec les autres commissions régionales des Nations Unies (TRADE/2000/17) et la Directrice de la Division du commerce a informé le Comité de l'importance que la Commission et le Secrétaire exécutif de la CEE attachaient à cette coopération. Elle a appelé l'attention en particulier sur le travail de facilitation du commerce entrepris conjointement dans la région de la Méditerranée par la CEE, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). La coopération était également bien développée avec la CNUCED. Le Directeur adjoint de la Division, M. Hans A. Hansell, a fait le point sur deux projets de coopération à venir : un séminaire de sensibilisation aux questions de facilitation du commerce (Addis-Abeba, octobre 2000) et un séminaire sur les petites et moyennes entreprises (Beyrouth, novembre 2000). Le Comité a **pris note** de ce rapport.

#### **Point 6 - Normes de qualité des produits agricoles**

##### Documentation :

- TRADE/2000/5 Normalisation des produits périssables
- TRADE/WP.7/1999/7 Rapport de la cinquante-cinquième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité

32. Le secrétariat a présenté les activités du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7) et fait un tour d'horizon des travaux réalisés depuis la dernière session du Comité. Le Vice-Président du WP.7, M. David Priester, a expliqué de manière approfondie la genèse du travail d'élaboration de commentaires et les débats qui avaient lieu à ce sujet au sein du WP.7.

33. À la troisième session du Comité, la Communauté européenne avait demandé que le secrétariat établisse une étude sur les modalités d'élaboration de brochures explicatives sur les normes de la CEE dans le cadre du WP.7 et de ses sections spécialisées. Cette demande avait été appuyée par les États-Unis et approuvée par le Comité.

34. Les résultats de cette étude avaient montré qu'il était possible d'intégrer ces travaux sans accroître sensiblement le nombre de jours de réunion, mais non sans augmenter les ressources existantes. Plus précisément, il faudrait recruter un fonctionnaire supplémentaire. Étant donné l'absence d'accroissement du budget de la CEE (budget à croissance zéro), il serait nécessaire de créer un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires des pays ou de réaffecter les ressources à l'intérieur du secrétariat.

35. À sa dernière session, le WP.7 a décidé de créer un groupe spécial pour s'occuper de cette question tout en signalant qu'il ne devrait pas y avoir de doubles emplois, ce qui signifiait que le WP.7 ne serait prêt à se charger de l'élaboration des commentaires que si l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) cessait de faire ce travail.

36. Les délégations de la Communauté européenne et des États-Unis ont dit qu'elles souhaiteraient que le travail d'élaboration de commentaires soit transféré à la CEE, pour autant que l'OCDE cesse de s'en occuper et que le problème du financement à la CEE soit résolu.

37. La délégation de la Communauté européenne a indiqué qu'elle avait pris bonne note de la possibilité de financer cette activité au moyen d'un fonds d'affectation spéciale mais qu'à son avis, il faudrait s'efforcer en priorité de résoudre ce problème en réaffectant les ressources à l'intérieur de la Division du commerce. Le Comité a ensuite **demandé** que le secrétariat rende compte des possibilités de réaffectation et fasse part des réactions suscitées au Groupe de travail à sa prochaine session en novembre 2000.

38. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle accordait un degré de priorité élevé aux travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées, en particulier celles qui s'occupaient de la viande et des plants de pommes de terre. Il a noté avec satisfaction que la Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre examinerait à l'avenir la question des organismes génétiquement modifiés mais il a demandé qu'il soit tenu compte du travail déjà effectué par d'autres organes pour éviter les doubles emplois.

39. Le Comité a ensuite pris note des documents TRADE/2000/5 et TRADE/WP.7/1999/7, qui contenaient de plus amples précisions sur les travaux effectués par le WP.7 pendant la période considérée.



## **Point 7 – Politiques de normalisation**

### Documentation :

- TRADE/2000/6 WP.6 - Résumé des principales activités et faits nouveaux
- TRADE/2000/6/Add.1/Rev.1 Politiques d'harmonisation technique et de normalisation
- TRADE/WP.6/1999/18 Rapport de la neuvième session du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation

40. Le Secrétaire du Groupe de travail a fait un exposé sur les activités les plus récentes menées par cet organe depuis sa dernière session en mai 1999 (document TRADE/WP.6/1999/18). Ces activités étaient résumées dans le document TRADE/2000/6.

41. Une importance particulière a été accordée à un nouveau projet concernant l'harmonisation des règlements techniques; ce projet avait été préparé par une équipe ad hoc de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (l'équipe "START"), dont la création avait été approuvée par le Comité à sa session de juin 1999. Depuis lors, l'équipe avait tenu un certain nombre de réunions et élaboré la première version d'un document concernant un "modèle international pour la mise en œuvre de bonnes pratiques de réglementation dans la préparation, l'adoption et l'application de règlements techniques par l'intermédiaire de l'utilisation de normes internationales". Ce modèle proposait un mécanisme qui pourrait être utilisé par les pays pour harmoniser les règlements techniques sur une base sectorielle (voir TRADE/2000/6/Add.1/Rev.1).

42. La délégation de la Communauté européenne a souligné l'importance qu'elle attachait à la valeur ajoutée qu'apportait le WP.6 et qui venait en sus de celle attribuable à l'Organisation internationale de normalisation et à l'Organisation mondiale du commerce dans ce domaine et elle a insisté en particulier sur l'appui qu'elle apportait aux activités de l'équipe START. De l'avis du représentant de la Communauté européenne, l'harmonisation internationale des règlements techniques sur la base de normes librement acceptées offrait d'importantes possibilités de stimuler et de faciliter les échanges.

43. Le Comité a pris note des documents TRADE/2000/6, TRADE/2000/6/Add.1/Rev.1 et TRADE/WP.6/1999/18, qui donnaient des précisions complémentaires sur le travail et les activités du WP.6. Il s'est par ailleurs félicité des initiatives du Groupe de travail visant à intensifier la coopération avec les autres groupes de travail de la CEE et ceux qui mettaient au point des normes.

## **Point 8 – Promotion du commerce et de l'investissement**

### **a) Financement du commerce**

44. M. Beat Haenni, consultant de la CEE à titre gracieux pour les questions de financement du commerce international, a fait un exposé succinct sur l'importance du financement du commerce et les obstacles rencontrés par les pays en transition pour financer efficacement





b) Développement des petites et moyennes entreprises

Documentation :

- TRADE/2000/9 Rapport du Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME sur la promotion des PME dans les pays en transition

c) Activités de développement des entreprises plus particulièrement dans l'industrie chimique

Documentation :

- TRADE/CHEM/GE.1/2000/7 Rapport de la troisième session du Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique

d) Activités de développement des entreprises plus particulièrement dans l'industrie sidérurgique

Documentation :

- TRADE/STEEL/GE.1/2000/6 Rapport de la troisième session du Groupe spécial d'experts de l'acier

58. Les alinéas a), b), c) et d) du point 9 ont été présentés par le secrétariat qui a passé en revue toutes les activités de développement de l'industrie et de l'entreprise qui avaient eu lieu au cours de l'année écoulée.

59. Le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les petites et moyennes entreprises (PME) a présenté un exposé sur les activités relatives aux PME qui avaient été menées pendant l'année écoulée. Différentes délégations ont ensuite formulé des observations, qui indiquaient l'importance que leurs pays accordaient à ces activités.

60. La délégation turque a présenté un exposé sur l'évolution de la situation dans ce domaine en Turquie. Elle a signalé que son pays souhaitait participer activement à ces activités par l'intermédiaire du KOSGEB (Organisation de développement des petites et moyennes industries, Ministère de l'industrie et du commerce). Cette délégation souhaitait particulièrement partager l'expérience que la Turquie avait acquise en matière de programmes de développement pour les technologies, les exportations, l'entrepreneuriat et le développement régional.

61. Au cours du débat qui a suivi, les délégations kirghize et ukrainienne ont fait savoir que leur pays souhaitait participer aux activités des centres de diffusion d'informations sur le développement des entreprises. La délégation géorgienne et la délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont, quant à elles, indiqué que leur pays était désireux d'accueillir des forums sous-régionaux consacrés au développement des entreprises opérant sur l'Internet.

62. En réponse à une question de la délégation de la Communauté européenne, le secrétariat a indiqué qu'il participait aux travaux sur les petites et moyennes entreprises effectués dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et qu'il coopérait avec l'OCDE dans ce domaine chaque fois qu'il convenait.

63. À l'issue de ce débat, le Comité **a pris note** des documents énumérés au titre des alinéas a), b), c) et d) du point 9, qui avaient tous été soumis pour information.

e) **Orientations stratégiques pour le développement des entreprises**

Documentation :

- TRADE/2000/8 Note du Président du Bureau du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise concernant un nouveau Groupe de travail sur le développement durable des entreprises
- E/ECE 1347 (Plan d'action de la CEE)
- TRADE/2000/INFORMAL/1 Working Party 8 Implementation and Sectoral Migration Plan

66. Un grand nombre de délégations ont pris part au débat sur les documents ci-dessus et les propositions présentées dans les documents TRADE/2000/8 et TRADE/2000/INFORMAL/1.

64. Les délégations se sont déclarées favorables au renforcement des travaux intersectoriels de la CEE consacrés au développement de l'entreprise. L'accent a été mis sur la nécessité de continuer à fournir une assistance aux pays en transition pour qu'ils développent l'esprit d'entreprise et les petites et moyennes entreprises, ainsi que de donner de l'ampleur aux activités lancées lors du Forum sur le commerce électronique et le développement correspondant des entreprises opérant sur l'Internet. Un certain nombre de pays membres se sont en outre déclarés très intéressés par la poursuite des travaux liés aux industries sidérurgiques et chimiques.

65. Le Comité a ensuite **approuvé** les propositions concernant un programme de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise et la création d'un Groupe de travail sur le développement de l'industrie et de l'entreprise, qui étaient présentées dans les documents TRADE/2000/8 et TRADE/2000/INFORMAL/1, et qui sont reprises à l'annexe 1 du présent rapport. Conformément au Plan d'action de la CEE, la question de création de ce groupe de travail sera soumise à la Commission pour décision finale.

66. La délégation de la Fédération de Russie a indiqué qu'elle accueillait avec satisfaction la solution retenue d'un commun accord et elle a souligné l'importance qu'elle accordait au paragraphe 7 de l'annexe 1.

**Point 10 - Séminaires et ateliers**

Documentation :

- TRADE/2000/10 Seminars, workshops and meetings organized and attended by the secretariat.

67. Le Comité **a pris note** du fait que le rapport sur les séminaires et les ateliers organisés par le secrétariat ou auxquels il avait assisté (TRADE/2000/10) n'était présenté que pour information.

**Point 11 - Activités opérationnelles et activités menées à l'appui du programme de travail grâce à des fonds extrabudgétaires**

Documentation :

- TRADE/2000/11                      Activités opérationnelles à l'appui du programme de travail
- TRADE/2000/12                    Activités extrabudgétaires à l'appui du programme de travail
- TRADE/2000/20                    Report on the Forum on Timber Port Logistics

68. Le Comité **a pris note** du fait que le rapport sur les activités opérationnelles menées à l'appui du programme de travail (TRADE/2000/11) n'était présenté que pour information.

69. Le secrétariat a rendu compte des activités extrabudgétaires entreprises au cours de l'année écoulée (TRADE/2000/12) et, en particulier, des travaux réalisés dans le cadre du projet sur le renforcement des capacités afin d'améliorer le financement du commerce et les perspectives d'investissement pour le secteur du bois en Russie (TRADE/2000/20). Il a été noté que les nombreux produits résultant de ces activités pourraient trouver une application dans d'autres secteurs et être exploités dans d'autres régions de la CEE. Les délégations se sont montrées particulièrement intéressées par le travail effectué dans le cadre de cette activité dans le domaine du développement durable et du commerce de la biomasse.

70. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé sa gratitude aux Pays-Bas pour avoir financé le projet susmentionné. Elle a également fait observer que ce dernier présentait aussi de l'intérêt au regard du Protocole de Kyoto, qui a des incidences non seulement sur la Fédération de Russie mais également sur les autres pays dotés de ressources forestières.

71. Le Comité a indiqué qu'il souhaitait que ces activités très utiles soient poursuivies et il **a pris note** des rapports susmentionnés.

**Point 12 - Activités consultatives au niveau régional**

Documentation :

- TRADE/2000/13                      Work of the regional advisors on trade and investment promotion and trade facilitation

72. Le Conseiller régional pour la promotion du commerce et de l'investissement a fait un exposé sur la coopération de la CEE avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en ce qui concerne la dimension économique. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles appréciaient cette coopération ainsi que la qualité de la contribution de la CEE aux travaux de l'OSCE dans ce domaine.

73. Le Conseiller régional pour la facilitation du commerce a ensuite présenté un exposé sur son travail et sur l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI). Il a en outre indiqué que seuls les Pays-Bas et la Suisse avaient désigné des experts en vue de leur inscription







85. Le Comité a accueilli favorablement et **approuvé** la proposition de la délégation polonaise de consacrer en 2001 le Forum au secteur des services dans les pays en transition et à son rôle dans l'encouragement du commerce, de l'innovation, de l'investissement et du développement de l'entreprise. Il a été décidé que le secrétariat devrait chercher à obtenir des ressources extérieures pour financer la participation de représentants des pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI.

c) **Autres questions**

i) Documentation :

- TRADE/2000/INFORMAL/3 Trade Division - Organigramme

86. Le Comité a **pris note** des informations figurant dans le document TRADE/2000/INFORMAL/3.

ii) Dates limites pour la soumission des documents :

87. Le secrétariat a ensuite indiqué aux délégations les dates limites fixées pour la soumission des documents en vue de la session suivante. Ces dates sont les suivantes :

Distribution comme document officiel avec traduction

26 mars 2001

Distribution comme document officiel uniquement dans la langue originale

23 avril 2001

Reproduction comme document officioux

28 mai 2001

**Contacts et renseignements supplémentaires**

88. Numéro de télécopie et adresse postale des correspondants énumérés ci-dessous :

Division du commerce de la CEE-ONU  
Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10  
Suisse  
Télécopie : +41 22 917 0037

89. Pour les questions concernant le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, prière de se mettre en rapport avec :

Mme Virginia Cram-Martos  
Adresse électronique : virginia.cram-martos@unece.org

90. Pour les questions concernant le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et le commerce électronique (CEFACT-ONU), prière de se mettre en rapport avec :

M. Hans A. Hansell  
Adresse électronique : hans.hansell@unece.org

91. Pour les questions concernant le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales, prière de se mettre en rapport avec :

M. Geoffrey Hamilton  
Adresse électronique : geoffrey.hamilton@unece.org

92. Pour les questions concernant le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation, prière de se mettre en rapport avec :

M. Serguei Kouzmine  
Adresse électronique : sergei.kouzmine@unece.org

93. Pour les questions concernant le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité, prière de se mettre en rapport avec :

M. Tom Heilandt  
Adresse électronique : tom.heilandt@unece.org

94. Pour les questions concernant le développement de l'industrie et de l'entreprise et le Groupe spécial d'experts de l'acier, prière de se mettre en rapport avec :

M. Bernard Roux-Fouillet  
Adresse électronique : bernard.roux-fouillet@unece.org

95. Pour les questions concernant le Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique, prière de se mettre en rapport avec :

M. Howard Hornfeld  
Adresse électronique : howard.hornfeld@unece.org

#### **Autres informations**

96. Pour des renseignements constamment mis à jour sur les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires, les délégations peuvent consulter l'Internet à l'adresse ci-après : <http://www.unece.org/trade>

#### **Point 16 - Adoption du rapport**

97. Le Comité a adopté son rapport le 23 juin 2000.

---

## Annexe 1

### **Version révisée des documents TRADE/2000/8 et TRADE/INFORMAL 2000/1**

1. Dans l'esprit des propositions formulées par le Président, mais reconnaissant l'importance tant de l'industrie que des entreprises dans les États membres, le Comité décide de créer un **Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise**.
  2. Le Comité invite les Gouvernements des pays membres de la CEE à désigner, le 1er octobre 2000 au plus tard, les membres des délégations qui siégeront au Groupe de travail. Il pourrait s'agir de fonctionnaires des ministères spécialisés ou de membres d'autres organismes ou de leurs représentants. Le Groupe de travail devrait tenir sa première réunion avant la fin de l'année en cours et sa deuxième avant la session suivante du Comité en 2001.
  3. Le Comité décide de supprimer les groupes spéciaux d'experts de l'acier et de l'industrie chimique à compter du mois de juin 2001.
  4. Comme suite aux propositions faites par les délégations, le Comité autorise la constitution immédiate d'équipes spéciales chargées des questions suivantes :
    1. Développement des entreprises opérant sur l'Internet
    2. Pépinières d'entreprises et parcs scientifiques
    3. Commerce des déchets métalliques radioactifs
    4. CHEMISEED (décontamination des sols et compétitivité dans l'industrie chimique).
- En outre, le Comité prie les groupes spéciaux et le secrétariat d'examiner les programmes de statistiques de l'acier et des produits chimiques et de trouver des méthodes de travail propres à permettre de continuer de façon générale à produire ces statistiques, en prévoyant un examen en 2002.
5. Le fonctionnement de ces équipes spéciales et l'exécution de ces activités devraient obéir à des règles précises : mobilisation de ressources extérieures, instauration d'une collaboration étroite avec d'autres organisations internationales et organismes sous-régionaux et avec les associations de professionnels, etc. Les équipes spéciales devraient parvenir à des résultats bien définis dans les délais convenus et une clause d'extinction devrait être prévue.
  6. Les équipes spéciales devraient faire rapport chaque année au Groupe de travail. Le Groupe de travail devrait, en priorité, élaborer à l'intention des gouvernements des recommandations applicables dans l'ensemble de la région. Toutes les équipes spéciales devraient s'attacher principalement à promouvoir des partenariats public-privé de nature à créer des conditions plus propices à l'investissement, à la restructuration industrielle et au développement des entreprises dans les pays en transition.
  7. Pendant une période de transition de deux ans (jusqu'en juin 2002), le Comité prie le secrétariat de maintenir ses effectifs au niveau actuel (pour autant que le montant des crédits

prévus à cet effet dans le budget de l'ONU ne soit pas sensiblement modifié) et de faire en sorte que, dans la limite des ressources disponibles, les administrateurs consacrent 50 % de leur temps aux programmes intersectoriels et 50 % aux activités de développement industriel, y compris dans le secteur de l'acier et celui des produits chimiques.

8. Les États membres et le secrétariat doivent s'engager conjointement à définir des méthodes de travail novatrices afin que les travaux de la CEE consacrés au développement de l'industrie et de l'entreprise gagnent en efficacité et en souplesse.

---

## Annexe 2

### Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

#### Forum sur le commerce électronique dans les pays en transition à l'âge du numérique

#### RECOMMANDATIONS

Les participants au Forum de la CEE sur le commerce électronique dans les pays en transition à l'âge du numérique, qui s'est tenu les 19 et 20 juin 2000 à Genève, à l'occasion de la session annuelle du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise,

Tenant compte du débat en cours à l'ONU au sujet des technologies de l'information et de la communication et de leur apport au développement économique ainsi que du débat ministériel de haut niveau qui doit se tenir en juillet 2000 sous les auspices du Conseil économique et social sur le thème : "Le développement et la coopération internationale au XXIe siècle : Rôle de l'informatique dans une économie du savoir",

Reconnaissant l'importance des technologies de l'information et de la communication et en particulier de l'Internet pour aider les pays en transition à renforcer leurs capacités et à s'intégrer dans les circuits du commerce international,

Reconnaissant que le développement de l'Internet et du commerce électronique est tributaire d'un accès universel pour un coût abordable à l'informatique et à l'infrastructure appropriée,

Reconnaissant que, pour faciliter le développement du commerce électronique dans les pays en transition, il est nécessaire d'encourager la coopération entre tous les acteurs (pouvoirs publics, entreprises, consommateurs et institutions publiques), le dialogue international et l'élaboration des politiques dans un environnement ouvert et concurrentiel,

Reconnaissant l'importance des technologies de l'information et de la communication pour transformer l'organisation sociale des pays et instaurer entre eux des relations économiques harmonieuses grâce à de nouveaux modes de coopération,

Reconnaissant que, par l'intermédiaire du CEFACT-ONU (Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques), la CEE appuie des activités destinées à améliorer la capacité des entreprises, des organisations commerciales et des organismes administratifs des pays développés, des pays en développement et des pays en transition à échanger efficacement des produits et les services correspondants,

Réaffirmant l'importance des travaux de la CEE pour contribuer au développement d'entreprises fondées sur l'Internet et du commerce électronique dans les pays en transition,

Recommandent :

- Que le Comité de la CEE pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise passe en revue tous les aspects de son programme de travail pour voir dans

quels domaines il serait possible d'incorporer de nouvelles activités visant à fournir un appui accru aux pays en transition en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication;

- Qu'une équipe de spécialistes du développement des entreprises opérant sur l'Internet soit créée sans retard par le Comité de la CEE pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et que ses travaux soient coordonnés dans le cadre du programme de travail d'ensemble de cet organe;
  - Que, pour faire en sorte que les processus professionnels et administratifs se déroulent d'une manière ouverte, efficace et commercialement sûre, les recommandations du CEFAC-ONU soient diffusées et appliquées; à cette fin, le Forum encourage la participation des pays en transition au CEFAC-ONU et la diffusion des travaux du Centre dans ces pays;
  - Qu'un résumé des travaux du Forum soit établi et publié aussi rapidement que possible.
-

**Annexe 3****FORMULAIRE TYPE (TRADE/2000/15/Add.1****COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE****JUIN 2000 - JUIN 2002****[Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise]****SECTION 1 : DÉTERMINATION DES PRIORITÉS**

Veillez remplir le tableau ci-après. À chaque degré de priorité (élevé, moyen ou faible) doit correspondre au moins un groupe d'activités. Le nombre de postes d'administrateur inscrits au budget ordinaire (à l'exclusion du directeur de la Division) doit être indiqué pour chaque groupe d'activités, par exemple : 0,7, 1,4, etc.

No	Groupe (ou principal domaine) d'activités	Degré de priorité	Postes d'administrateur inscrits au budget ordinaire
1	Facilitation du commerce	<b>Élevé</b>	6,70 (P)
2	Politiques d'harmonisation technique et de normalisation	<b>Moyen</b>	0,80 (P)
3	Normalisation des produits périssables et amélioration de la qualité	<b>Élevé</b>	1 (P)
4	Promotion du commerce et de l'investissement et analyse des tendances des politiques et des problèmes récents ainsi que des perspectives du commerce et de l'investissement, y compris thèmes de discussion pour les sessions annuelles du Comité	<b>Faible</b>	0,50 (P)
5	Établissement et révision de guides relatifs aux transactions commerciales internationales	<b>Moyen</b>	2 (P) 1 (L)
6	Développement intersectoriel des entreprises	<b>Élevé</b>	4 (P)
7	Financement du commerce	<b>Faible</b>	0,50 (P)
8	Information et renforcement des capacités	<b>Moyen</b>	0,50 (P) + postes HB

## **SECTION 2 : OPTIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS**

Avec un fonctionnaire de plus, quelles activités supplémentaires le Comité envisagerait-il ?  
L'élaboration de textes explicatifs pour les normes de qualité des produits agricoles.

Avec un fonctionnaire de moins, quelles activités le Comité envisagerait-il de réduire ?  
Les activités sectorielles.

-----